



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

juridictions pénales

Question écrite n° 97981

Texte de la question

M. Éric Ciotti interroge M. le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, afin de connaître le taux de classement pour infractions non juridiquement constituées en 2009.

Texte de la réponse

En 2009, 496 635 affaires ont été classées sans suite pour cause d'infractions « mal caractérisées » (nomenclature de la source statistique des cadres du parquet), représentant 15,6 % des affaires non poursuivables. Sont regroupés sous cette appellation, des faits qui ne constituent aucune infraction pénale (affaires de nature civile ou administrative, certains accidents de la circulation, suicides) soit 157 988 affaires, des infractions mal caractérisées (charges insuffisantes, absence de preuve) soit 288 262 affaires et des infractions pour lesquelles des motifs d'ordre juridique s'opposent aux poursuites (retrait de plainte, amnistie, transaction, autres cas d'extinction de l'action publique comme le décès de l'auteur, la prescription, l'abrogation de la loi pénale, la chose jugée, l'immunité, l'irrégularité de la procédure, l'irresponsabilité de l'auteur) soit 50 385 affaires.

Données clés

Auteur : [M. Éric Ciotti](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 97981

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : Justice et libertés

Ministère attributaire : Justice et libertés

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 janvier 2011, page 406

Réponse publiée le : 17 mai 2011, page 5186